



Dossier de presse - janvier 2024

Label Employeur Pro-Vélo : déjà plus de 100 employeurs labellisés !

Porté par la FUB, le label Employeur Pro-Vélo est une distinction pour les employeurs privés, publics et associatifs engagés dans la promotion de la mobilité à vélo.

En adoptant des mesures pro-vélo, ils encouragent leurs collaborateurs à choisir ce mode de déplacement écologique et sain pour les trajets domicile-travail et professionnels.



Sommaire

- Label Employeur Pro-Vélo : déjà plus de 100 employeurs labellisés ! - page 2
- Présentation du label Employeur Pro-Vélo - page 3
- Pourquoi s'engager dans la labellisation ? - page 4
- Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo : un accompagnement clé-en-main vers la labellisation - page 5
- La Communauté Employeur Pro-Vélo - page 6
- Témoignage Institut Nazareth Fondation de l'Armée du Salut - page 7
- Témoignage Transdev - page 8
- Témoignage ICE Water Management - page 9
- Témoignage Métropole européenne de Lille - page 10



Label Employeur Pro-Vélo : déjà plus de 100 employeurs labellisés !

Lancé officiellement en septembre 2022, le label Employeur Pro-Vélo vise à distinguer les employeurs engagés pour favoriser la mobilité à vélo de leurs collaborateurs. À la fin de l'année 2023, le label Employeur Pro-Vélo a passé le cap des 100 labellisés. À ce jour, 114 employeurs ont obtenu la labellisation.

✓ **114**
employeurs pro-vélo

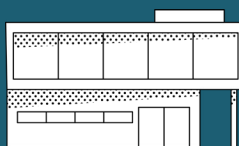
✓ **1 400**
employeurs lancés dans
la labellisation et membres
de la Communauté Employeur Pro-Vélo



66 labellisés niveau or

41 labellisés niveau argent

7 labellisés niveau bronze



68 entreprises privées

43 structures publiques

3 associations



14 structures
de moins de 50 salariés

38 structures
de 50 à 250 salariés

62 structures
de plus de 250 salariés

Retrouvez la liste des employeurs labellisés [à ce lien !](#)

Présentation du label Employeur Pro-Vélo

Amélioration de la qualité de vie au travail, hausse de la productivité, baisse de l'absentéisme, réduction des émissions de CO₂ : le vélo agit à la fois sur le bien-être physique et mental des collaborateurs, et sur l'environnement. Pour faire face aux crises économique, sociale, écologique et énergétique que nous traversons, ce mode de déplacement doit être démocratisé, et les employeurs ont un rôle à jouer.

C'est la raison pour laquelle la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) a lancé en septembre 2022 le label "Employeur Pro-Vélo".

Objectifs du label

✓ Accompagner

les employeurs privés, publics et associatifs dans une démarche pro-vélo

✓ Faire émerger

une démarche ou enrichir une politique pro-vélo



« Le label Employeur Pro-Vélo répond à trois besoins :

- un manque d'outils opérationnels pour promouvoir la solution vélo auprès des salariés ;
- une aspiration grandissante des collaborateurs au bien-être et une meilleure qualité de vie au travail ;
- et, enfin, une volonté de valoriser l'image de marque de l'employeur. »

Louis Duthoit, chargé de mission label Employeur Pro-Vélo

Comment obtenir le label ?

Pour obtenir le label, les employeurs doivent remplir 8 critères obligatoires du référentiel Employeur Pro-Vélo, à savoir :

- la nomination d'une personne référente vélo sur le site,
- un diagnostic et un plan d'actions pour le développement d'une stratégie mobilité vélo,
- des communications sur la mobilité vélo à destination du personnel avec 2 thèmes obligatoires : les bienfaits du vélotaf et des aspects liés à la sécurité des déplacements à vélo,
- l'intervention régulière d'un organisme prestataire pour entretenir ou réparer les vélos,
- la formation à la conduite sécurisée du vélo, réalisée par un prestataire externe,
- l'analyse des risques et des accidents,
- la présence d'un espace de stationnement.

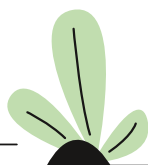
Trois niveaux de labellisation



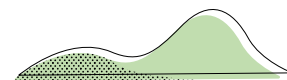
Le label "Employeur Pro-Vélo" propose trois niveaux de labellisation, reflétant l'ambition de la politique cyclable mise en œuvre : or, argent, bronze.

Chaque site employeur candidat au label est soumis à un audit rigoureux mené par un organisme auditeur certifié et entièrement pris en charge par le programme Objectif Employeur Pro-Vélo.

Trois organismes sont actuellement mandatés pour ce processus : Qualianor, Afnor Certification et Bureau Veritas. Cette démarche garantit l'intégrité, la crédibilité et la valeur de ce label.



Pourquoi s'engager dans la labellisation ?



✓ Renforcer la marque employeur

Un engagement visible pour le développement durable et la mobilité à vélo valorise la réputation de la structure.

✓ Attirer de nouveaux talents

De nombreux collaborateurs cherchent à intégrer des organisations alignées sur leurs valeurs écologiques.

✓ Fidéliser les salariés

Proposer et encourager des solutions de mobilité durables augmente le sentiment d'appartenance des salariés et leur satisfaction au travail.

✓ Favoriser la pratique régulière du vélo auprès de ses collaborateurs

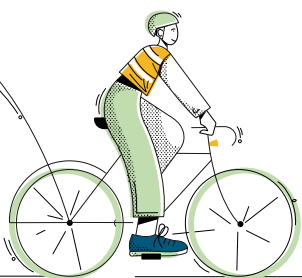
La pratique régulière du vélo est bénéfique pour la santé mentale et physique, contribuant à une meilleure productivité et à un environnement de travail plus agréable.

✓ Valoriser le Plan de Mobilité Employeur grâce au label

L'obtention de ce label s'inscrit dans la réalisation du Plan de Mobilité Employeur. Il s'agit d'une reconnaissance des efforts et de l'engagement des équipes en faveur d'une mobilité respectueuse de l'environnement.

Les employés se rendant au travail à vélo **diminuent de 40 à 50 % leur risque de mortalité lié au cancer ou à une maladie cardiovasculaire**¹.

81 % des salariés utilisant un mode actif (marche et vélo) s'estiment satisfaits de leur Qualité de Vie au Travail (QVT)².



Les salariés sédentaires qui se mettent à pratiquer régulièrement une activité physique **gagnent 6 % à 9 % de productivité**³.

✓ Renforcer sa politique RSE

Le label "Employeur Pro-Vélo" s'intègre parfaitement dans une stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises, démontrant un engagement concret en faveur du développement durable.

✓ Bénéficier d'un avantage concurrentiel lors d'appels d'offres

De plus en plus d'organisations privilégient les partenaires témoignant d'un engagement en matière de développement durable, faisant du label un atout pour les appels d'offres.

✓ Optimiser ses coûts

Diminuer la dépendance aux véhicules motorisés génère des économies, que ce soit à l'achat ou la location, en carburant, en entretien ou en frais de stationnement.

✓ Encourager l'innovation interne

Pour obtenir le label, les salariés peuvent être encouragés à proposer des solutions ou des initiatives pour renforcer la politique pro-vélo, renforçant ainsi l'esprit d'équipe et la culture d'entreprise.

Sources

¹ University of Glasgow, Institute of Cardiovascular and Medical Sciences, 2017

² ekodev, Enquête mobilité & qualité de vie au travail, 2019

³ Étude de l'impact économique de l'Activité Physique et Sportive (APS) sur l'entreprise, le salarié et la société civile, MEDEF, CNOSF, AG2R La Mondiale, 2015

Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo : un accompagnement clé-en-main vers la labellisation

Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo fournit un parcours d'accompagnement sur-mesure aux employeurs privés, publics et associatifs. Ceux-ci bénéficient de conseils personnalisés et de primes financières de 40 à 60 % afin de mettre en place des équipements et services pro-vélo proposés dans le catalogue du programme pour favoriser les déplacements domicile-travail et professionnels à vélo. **Objectif : améliorer leur politique cyclable et les guider pour être labellisé « Employeur Pro-Vélo ».**



✓ Audit de labellisation

100 % pris en charge

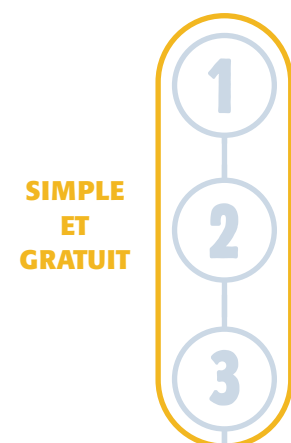
✓ Des primes de 40 % à 60 %

sur les prestations du catalogue pro-vélo

✓ Conseils personnalisés

et communauté d'entraide

Les étapes du programme



1. Autodiagnostic en ligne

Suite à l'inscription gratuite au programme et à l'accès à la Communauté Employeur Pro-Vélo, les bénéficiaires sont invités à réaliser un autodiagnostic en ligne afin d'évaluer la maturité de leur politique pro-vélo.

2. Réunion de cadrage

Entièrement prise en charge, cette réunion avec un expert mobilité permet d'identifier les actions pouvant être mises en œuvre et d'aiguiller les choix de politique pro-vélo.

3. Signature de la charte d'accès au catalogue

En signant la charte, les bénéficiaires obtiennent un accès au catalogue des prestations permettant de développer une culture pro-vélo sur leur site employeur.

COFINANCÉ

DE 40 %
À 60 %



4. Mise en œuvre d'actions pro-vélo

En mettant en place des prestations du catalogue Objectif Employeur Pro-Vélo, les bénéficiaires profitent d'un cofinancement de 40 % à 60 %.

AUDIT
100 %
FINANCÉ



5. Audit de labellisation

Entièrement pris en charge, cet audit évalue si les actions mises en place permettent d'accéder au label Employeur Pro-Vélo.

6. Obtention du label Employeur Pro-Vélo

Le label Employeur Pro-Vélo est attribué pour une durée de trois ans.



Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo est financé par les CEE (Certificats d'Économies d'Énergie), porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) et soutenu par l'ADEME.

La Communauté Employeur Pro-Vélo

La Communauté Employeur Pro-Vélo accompagne les référents vélo des sites employeurs labellisés ou en cours de labellisation "Employeur Pro-Vélo".

Animée par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), elle favorise le partage de bonnes pratiques et l'échange autour des politiques cyclables des employeurs.

✓ 1 350 référents vélo
membres de la Communauté



Des ressources pour faciliter la labellisation "Employeur Pro-Vélo"

Les membres de la Communauté Employeur Pro-Vélo bénéficient d'un accompagnement et d'un soutien vers la labellisation grâce aux échanges avec les membres et les experts de la communauté ainsi que l'accès à des ressources dédiées, rassemblées sur la plateforme de la Communauté Employeur Pro-Vélo (disponible en février 2024) :

- **documents exclusifs** : fiches thématiques, témoignages, retours d'expérience ;
- **accès privilégié à des événements** : rendez-vous thématiques, cafés des référents vélo, ateliers et formations en présentiel ou à distance ;
- **annuaire de prestataires** : accès à un catalogue dédié de prestations afin de développer la culture vélo ;
- **espace d'échanges** : pour partager expériences, questionnements, bonnes pratiques ou cas spécifiques avec d'autres structures pro-vélo ;
- **lettre des référents vélo** : l'actualité de la communauté, l'agenda des événements à venir dans une newsletter mensuelle.



« La communauté est un cadre privilégié pour permettre aux référents vélo de monter en compétences aux côtés des premiers labellisés, de professionnels inspirants et de recueillir des bonnes pratiques pour mener des actions en faveur du vélo au travail. »

Nicolas Notin, chargé de Communauté Employeur Pro-Vélo

Comment rejoindre la Communauté ?

En rejoignant sans frais le programme Objectif Employeur Pro-Vélo, les employeurs et référents vélo intègrent automatiquement et gratuitement la communauté.

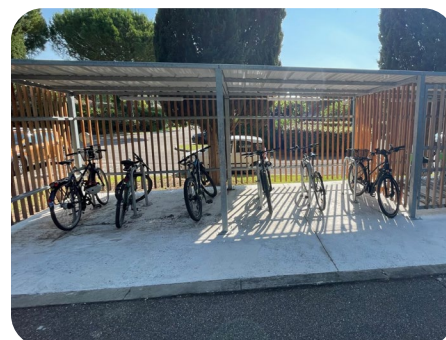
Institut Nazareth

Fondation de l'Armée du Salut



Montpellier

- ✓ 36 % des salariés utilisent le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et professionnels (contre 6 % auparavant).
- ✓ Principales actions engagées :
 - installation d'un abri sécurisé pour les vélos,
 - installation de vestiaire, douches, casiers,
 - formation sécurité et à l'usage du vélo,
 - ateliers de réparation,
 - essai de vélos.



« Grâce à cette démarche, nous restons attractifs dans un secteur marqué par une crise de vocation. »

Patrick Mardille-Vidal,
directeur de l'Institut Nazareth



À l'Institut Nazareth, établissement de la Fondation de l'Armée du Salut qui accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes avec des troubles du comportement à Montpellier, **la volonté de développer l'usage du vélo est venue des représentants du personnel.**

Des contacts ont tout d'abord été pris avec la métropole, qui permet aux salariés de bénéficier d'aides financières pour acheter des vélos électriques, et un Plan de Mobilité Employeur (PDME) a été mis en place. **Face à l'accroissement du nombre de salariés utilisant leur vélo est apparue la nécessité d'installer un abri sécurisé.** C'est le prestataire contacté qui a fait connaître à l'Institut l'existence du programme Objectif Employeur Pro-Vélo, la labellisation et les aides financières associées.

Les effets positifs de la démarche sont multiples. **Alors que le secteur médico-social souffre d'une crise de vocation, l'Institut Nazareth ne rencontre actuellement que modérément des problèmes d'attractivité :** « Les salariés ont d'autres aspirations que de simplement venir au travail, ils ont besoin de fierté, de mettre du sens. Cette démarche de labellisation s'inscrit dans tout un écosystème favorable à l'accompagnement des enfants et à cette quête de sens des salariés », analyse Patrick Mardille-Vidal, directeur de l'Institut Nazareth Fondation de l'Armée du Salut.

« Les collaborateurs qui se déplacent à vélo sont en bien meilleure santé. Nous avons également constaté une baisse des accidents du travail et des arrêts de travail grâce au développement de l'activité physique », ajoute-t-il.

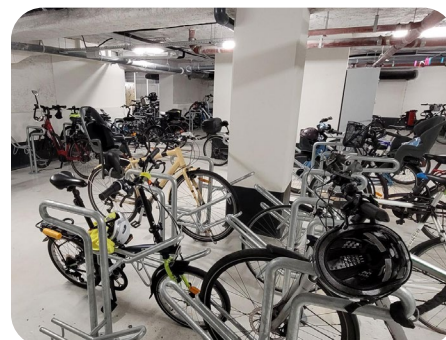
L'impact de cette initiative va au-delà des attentes de l'équipe de l'Institut Nazareth. « Des enfants qui se rendaient traditionnellement à l'Institut en taxi choisissent maintenant le vélo. Cette évolution est particulièrement bénéfique pour ces jeunes hyperactifs qui ont besoin de beaucoup d'activité physique. Cela contribue aussi grandement à leur autonomie », se réjouit Patrick Mardille-Vidal.

Transdev

Siège corporate, France et Île-de-France Issy-les-Moulineaux



- ✓ 10 % des salariés utilisent le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et professionnels.
- ✓ Principales actions engagées :
 - sécurisation des stationnements vélo,
 - installation de vestiaires, douches et casiers,
 - flotte de vélos électriques,
 - mise à disposition d'outils de réparation de vélos,
 - journées de la sécurité,
 - ateliers de réparation et essais de vélos.



« Notre objectif était de développer l'usage du vélo par les salariés.

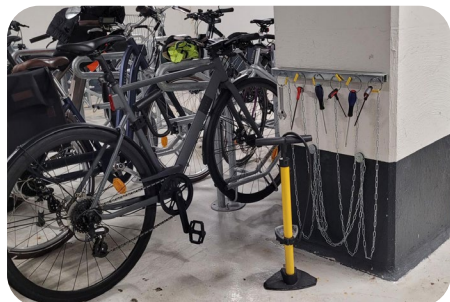
La labellisation nous a aidés à structurer notre démarche et à renforcer notre engagement. »

**Isabelle Juvet-Nugue,
DRH siège Corporate,
et Marie-Noëlle Mesnage,
chargée de ressources
humaines**

Au siège social de Transdev, leader mondial de la mobilité, l'engagement pour la mobilité active est une priorité affirmée. Lisa Simeon, directrice mobilités actives, incarne cette détermination avec un rôle spécifiquement consacré à cette cause. C'est sous son impulsion que l'équipe des ressources humaines a découvert le label Employeur Pro-Vélo.

Parking sécurisé de 100 places, bornes de rechargement pour les VAE, places spécifiques pour les vélos cargos, flotte de 12 vélos à assistance électrique, Forfait Mobilités Durables ouvert au vélo pour les salariés, deux ateliers par an de révision sécurité des vélos, abondement de l'employeur pour l'achat d'un vélo à assistance électrique : les 650 salariés du siège de Transdev, à Issy-les-Moulineaux, bénéficiaient déjà d'une gamme complète de services et d'équipements pour encourager l'utilisation du vélo.

« Explorer les critères du label a révélé que beaucoup de nos initiatives préexistantes correspondaient aux standards exigés. Cependant, pour atteindre la labellisation, des améliorations étaient nécessaires », témoignent Isabelle Juvet-Nugue, DRH siège Corporate, et Marie-Noëlle Mesnage, chargée de ressources humaines chez Transdev. L'autodiagnostic a ainsi notamment mis en lumière des besoins spécifiques, tels que la modernisation du stationnement vélo - autrefois équipé de "pince-roues" peu sécurisées - et une communication accrue en interne et en externe autour de cette politique pro-vélo.



La démarche a également stimulé l'intérêt d'autres filiales de Transdev, soulignant son potentiel de réplcation au sein d'un groupe international.

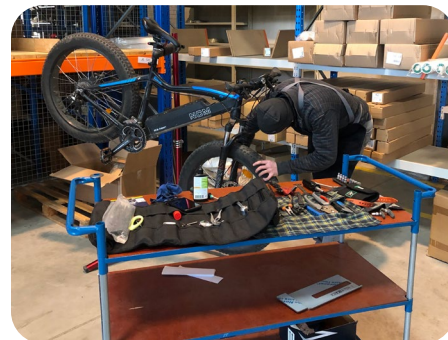
La labellisation Or est venue reconnaître les efforts significatifs déployés par Transdev dans la promotion du vélo. En plus de favoriser la santé et le bien-être des salariés, la labellisation a des répercussions positives sur l'image de marque de l'entreprise. « Nous prévoyons de mentionner la labellisation dans nos offres d'emploi pour renforcer notre marque employeur. Par ailleurs, nous avons déjà eu l'occasion de le mettre en avant dans des appels d'offres. C'est un élément de preuve de notre engagement pour une mobilité plus durable », soulignent Isabelle Juvet-Nugue et Marie-Noëlle Mesnage.

ICE Water Management

Annecy



- ✓ 30 % des salariés utilisent le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et professionnels.
- ✓ Principales actions engagées :
 - diagnostic vélo,
 - amélioration du parking à vélos,
 - installation de vestiaires avec douches,
 - mise à disposition d'équipements de sécurité pour la circulation à vélo (casque, gilet rétro-réfléchissant, catadioptrés, sonnette, éclairage avant/arrière) et d'outils pour l'entretien et la réparation de vélos,
 - formation à la sécurité à vélo.



« Nous mettons en avant notre labellisation dans nos offres d'emploi et nos réponses aux appels d'offres, soulignant notre engagement envers la mobilité durable. »

Kyle Sexton, référent vélo



Installée dans une zone d'activité périurbaine à 5 km d'Annecy, ICE Water Management, experte en traitement de l'eau pour l'industrie agroalimentaire, emploie 30 salariés. La culture du vélo y est depuis longtemps encouragée, notamment par la direction. C'est en faisant des recherches pour améliorer le stationnement pour les vélos de la société que le directeur a découvert l'existence du label.

ICE Water Management comptait initialement 5 à 6 cyclistes réguliers parmi son personnel. « Pour la labellisation, nous avons lancé une enquête interne pour comprendre les obstacles et les besoins relatifs à l'usage du vélo », explique Kyle Sexton, ingénieur projet et référent vélo de la société. Cette démarche a permis d'établir un plan d'action précis, soulignant l'importance de formations en sécurité et l'amélioration des stationnements existants.

La labellisation a éveillé la curiosité et encouragé même les non-cyclistes à considérer le vélo comme moyen de transport, entraînant une augmentation de 30 % de l'utilisation du vélo parmi les employés. « Des employés ont franchi le pas. Des salariés dont le trajet implique d'emprunter des itinéraires sans pistes cyclables ont opté pour des VTT pour emprunter des chemins alternatifs. Un collègue, suite à la panne de sa voiture, a préféré acheter un vélo à assistance électrique », raconte Kyle Sexton. L'entreprise espère également que cette distinction renforcera son image de marque et permettra d'attirer de nouveaux talents.

Après avoir incité les profils les plus enclins à adopter le vélo, l'entreprise ambitionne maintenant de convaincre d'autres salariés, notamment ceux vivant plus loin ou ayant des contraintes familiales, en offrant des essais de vélos électriques et cargos. Kyle Sexton prévoit également d'accompagner certains collègues dans leurs trajets pour lever les freins. Le prochain objectif ? Atteindre la labellisation Argent.

Métropole européenne de Lille

Siège - bâtiment Biotope



- ✓ 17 % des salariés utilisent le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et professionnels.
- ✓ Principales actions engagées :
 - parking vélo de 200 places,
 - casiers, vestiaires et services pour les cyclistes,
 - des "espaces services" permettant d'emprunter un vélo électrique pour les déplacements professionnels,
 - mise en place du Forfait Mobilités Durables,
 - participation active au "Challenge Mai à vélo" et au "Challenge de la Mobilité Hauts-de-France".



« La labellisation est venue récompenser les actions pro-vélo engagées depuis plusieurs années, affirmant notre engagement pour une mobilité durable et une meilleure qualité de vie pour les agents. »

Franck Marcuzzo, référent vélo

Animer une politique de mobilité, c'est aussi faire preuve d'exemplarité. C'est le parti pris de la Métropole européenne de Lille (MEL), engagée dans une démarche de Plan de Mobilité Employeur (ex-PDA) depuis plus de dix ans. Lors du déménagement de son siège, la MEL a ainsi pu donner une nouvelle dimension à cet engagement grâce notamment à la création d'un parking vélo de 200 places, mais également « d'espaces-services ». « Notre objectif avec les espaces services est de rendre la mobilité douce accessible et pratique pour tous nos agents. En leur offrant la possibilité d'emprunter facilement un vélo électrique pour leurs déplacements professionnels, nous encourageons activement un changement positif dans leurs habitudes de mobilité », commente Franck Marcuzzo, agent technique polyvalent de la MEL et référent vélo, impliqué dans la mise en place et la gestion de ces espaces.

Parmi les 1200 agents du siège, 17 % d'entre eux utilisent ainsi aujourd'hui le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et professionnels. La labellisation Or Employeur Pro-Vélo est venue récompenser ces efforts, une distinction aujourd'hui mise en avant sur les offres d'emploi de la Métropole.



Cette labellisation s'inscrit dans une démarche plus globale en faveur de la mobilité à vélo sur les plus de 50 sites de la métropole. « L'agent en charge de la concertation sur le domaine public n'a pas le permis voiture : il utilise un vélo cargo pour transporter le matériel de stand nécessaire à son activité. Le permis voiture n'est plus une fin en soi », illustre Alexis Dubois, chef de service. « Par ailleurs, nous essayons de remplacer la voiture par des vélos et des triporteurs pour les trajets internes sur nos sites étendus. De même, sur certains sites, les agents d'entretien sont équipés de vélos pour accomplir leurs missions quotidiennes ».

Et demain ? La MEL envisage de faire labelliser un second siège administratif et un de ses centres techniques, représentant ensemble plus de 750 postes de travail. Ces trois sites permettraient de couvrir entre 40 et 45 % des effectifs de la Métropole, marquant un pas significatif vers une mobilité urbaine active et décarbonée.



Le label, le programme et la communauté sont portés par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB).

À travers son réseau de près de 500 associations et antennes locales réparties sur l'ensemble du territoire, la Fédération française des Usagers de la Bicyclette agit pour apporter des réponses concrètes aux préoccupations des cyclistes et pour promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien.

La FUB œuvre ainsi pour une meilleure prise en compte des usagers cyclistes dans les politiques de transports, la réglementation, les aménagements et l'éducation à la mobilité.

Dans une logique de déploiement d'un système vélo performant, la FUB porte différents programmes CEE. De la formation de la jeune génération au Savoir Rouler à Vélo soutenu par Génération Vélo, à l'accompagnement et au financement de stationnements vélo grâce à Alvéole Plus, mais aussi l'incitation faite aux employeurs de s'engager dans une démarche pro-vélo grâce à des services et des équipements cofinancés par Objectif Employeur Pro-Vélo, ces différents programmes permettent le développement des infrastructures cyclables et incitent à revoir les habitudes de déplacement.

www.fub.fr

Contact presse

Anne-Sybille Riguidel
Chargée des relations presse
as.riguidel@fub.fr
06 32 10 26 38